

Mon médicament n'est pas disponible

Thème

Il peut arriver que votre pharmacien vous informe que votre médicament n'est pas disponible. C'est très ennuyeux pour vous, votre pharmacien et votre médecin. Ils doivent alors chercher un autre médicament pour vous traiter.

Chercher des solutions

L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), en collaboration avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), met tout en œuvre pour **trouver des solutions** à ce problème. Une concertation régulière a lieu avec les pharmaciens (hospitaliers), les firmes pharmaceutiques, les distributeurs et les représentants des patients. Il s'agit d'envisager à la fois des solutions possibles en cas d'indisponibilité et des mesures pour prévenir les pénuries.

Le plus important est de veiller à ce que les **stocks** soient toujours **suffisants**. Les firmes essaient d'estimer le nombre de médicaments nécessaires et planifient leur production en fonction de ces chiffres. Le processus de production des médicaments est strictement contrôlé. Cela est nécessaire pour garantir la sécurité, la qualité et l'efficacité des médicaments. Malheureusement, il n'est pas toujours possible d'éviter les imprévus. La production peut être retardée, la consommation peut augmenter soudainement, il peut y avoir un problème d'approvisionnement d'un des ingrédients, ...

Heureusement, pour la plupart des médicaments, il existe des **médicaments** ou des **traitements alternatifs**. Si votre médicament n'est pas disponible et qu'aucun médicament similaire n'est disponible, contactez votre médecin ou votre pharmacien. Ils connaissent votre dossier médical et sont les mieux placés pour vous proposer un traitement alternatif.

Comment puis-je savoir si mon médicament est disponible ?

PharmaInfo vous permet de savoir si votre médicament est disponible. Pour ce faire, entrez le nom de votre médicament dans la [barre de recherche de produits](#) et sélectionnez l'emballage souhaité.

En cas de pénurie temporaire, vous pouvez voir quand le médicament est susceptible d'être à nouveau disponible et l'impact de la pénurie. En cas d'indisponibilité critique, des informations supplémentaires sont fournies sur les solutions possibles.

Comment puis-je être informé de la disponibilité de mon médicament ?

En tant que patient, vous pouvez vous inscrire via **PharmaInfo** pour être informé de la disponibilité de votre médicament. Vous serez averti si votre médicament est indisponible, si l'indisponibilité est prolongée ou si le médicament redevient disponible. Pour ce faire, recherchez votre médicament dans la [barre de recherche de produits](#), sélectionnez l'emballage souhaité et cliquez sur "**Tenez-moi informé**".

Si vous recevez une notification indiquant que le médicament est à nouveau disponible, cela signifie que votre pharmacien peut commander le médicament auprès de l'entreprise. Ensuite, le médicament doit encore être livré à la pharmacie. Gardez donc à l'esprit qu'il peut s'écouler quelques jours avant que le médicament ne soit à nouveau en stock à la pharmacie et que vous puissiez le retirer.

Quelle est la différence entre PharmaInfo et PharmaStatut?

PharmaStatut est une application qui collecte des informations sur la disponibilité des médicaments en Belgique. Les firmes doivent l'utiliser pour signaler si leur médicament est disponible. Les pharmaciens et les distributeurs peuvent contacter directement le firme. Les informations collectées par PharmaStatut se trouvent dans PharmaInfo.

Par l'intermédiaire de PharmaStatut, vous pouvez également [vérifier](#) si votre médicament est disponible et vous inscrire pour être informé de la disponibilité de votre médicament.

Quelle est donc la différence avec les informations contenues dans PharmaInfo ?

- PharmaStatut ne fournit pas seulement des informations sur la situation actuelle. Vous pouvez également y voir si des problèmes de disponibilité sont prévus et consulter l'historique.
- PharmaStatut vous permet de vous inscrire pour être informé sur un groupe de médicaments.

- PharmaStatut contient également des informations sur les médicaments vétérinaires.

Saviez-vous que dans la rubrique « [Questions fréquemment posées](#) », vous pouvez trouver de nombreuses informations utiles concernant l'utilisation de [Pharmastatut](#) ? Parcourez attentivement ces informations.

Comment mon médecin ou mon pharmacien peut-il savoir si mon médicament est disponible ?

Votre **médecin** ou votre **pharmacien** peut facilement trouver les informations relatives à la disponibilité de votre médicament dans les programmes qu'ils utilisent pour prescrire ou délivrer votre médicament .

Cela permet à votre médecin de voir si le médicament est disponible lorsqu'il prépare l'ordonnance. S'il n'est pas en stock, votre médecin peut vous proposer un autre médicament ou un autre traitement.

Le pharmacien peut consulter ces informations lorsqu'il reçoit votre ordonnance. En cas de rupture de stock, le pharmacien peut proposer un médicament alternatif ou contacter votre médecin pour adapter votre prescription. Votre pharmacien peut également voir quand le médicament est susceptible d'être à nouveau disponible.

Bien entendu, votre médecin et votre pharmacien ont également accès à [PharmaStatut](#).

Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?

Contactez votre médecin ou votre pharmacien.